

**CLIENT :****NUMÉRO DE COMMANDE :****BOIS TORRECO - TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes constituent la totalité du contrat valide et intervenu entre les parties, lequel se litte expressément aux présentes conditions et aux mentions figurant à la facture ou au bon de commande joint aux présentes.

**1. CONDITIONS DE VENTE**

**BOIS TORRECO** accepte de vendre ses produits à l'acheteur à la condition expresse que l'acheteur accepte les conditions établies ci-dessous et d'être lié par elles. Ainsi, la vente des produits décrits à la facture (ou au bon de commande) ci-jointe (les « produits ») est entièrement régie par les présents termes et conditions générales de vente.

Aucun autre accord ou entente ne liera **BOIS TORRECO** ou ne s'appliquera, de quelque manière que ce soit, à la vente de tels produits. Aucune modification de ces conditions ne sera exécutoire à moins d'être signée par un agent autorisé du vendeur. Aucun document comprenant des indications, descriptions techniques, devis, dessin, imprimé, ou photos soumis par l'acheteur relativement à sa commande ne lie **BOIS TORRECO** qui n'assume aucune responsabilité concernant leur exactitude ou leur caractère approprié.

Seuls les produits expressément décrits à la facture ci-jointe aux présentes sont soumis à ces termes et conditions. Sauf indication contraire, l'installation, la réparation ou tout autre service semblable à l'égard des produits ne sont pas inclus. Tout service qui pourrait exceptionnellement être inclus devra être spécifiquement précisé à la facture ci-jointe.

**2. COMMANDES ET COMMANDES SPÉCIALES**

Les commandes soumises par l'acheteur ne sont acceptées par **BOIS TORRECO** que sur paiement complet ou sous condition de l'approbation du crédit.

Les commandes dites spéciales pour les produits fabriqués sur mesure ou spécialement pour rencontrer les exigences d'un devis spécifique ainsi que les commandes pour des produits hors inventaire régulier ne peuvent être annulées ou modifiées après leur acceptation par **BOIS TORRECO** et le prix des produits est dû par l'acheteur à compter de la signature du bon de commande, même en cas d'annulation par l'acheteur, quel que soit le motif.

Lorsqu'un produit fait l'objet d'une commande spéciale, **BOIS TORRECO** se réserve le droit de majorer de dix pourcent (10%) la quantité commandée et de convenir de modalités spécifiques de paiement avec chaque client.

**3. PRODUITS**

**BOIS TORRECO** se réserve le droit d'effectuer des substitutions, modifications ou améliorations aux produits livrés en autant que les caractéristiques et la qualité soient équivalentes ou supérieures à celles des produits commandés à l'origine. **BOIS TORRECO** n'a pas l'obligation de maintenir en inventaire ou de fournir des produits de nature identiques à ceux vendus dans l'avenir. L'acheteur qui désire se procurer subséquemment des produits similaires s'expose à une certaine variabilité dans les lots produits et rendus disponibles à la vente, concernant la couleur ou les caractéristiques physiques des produits, et ce en raison de la nature même des matières premières utilisées dans la confection des produits.

**4. PRIX ET FACTURE**

Tous les prix publiés ou indiqués dans une soumission de prix sont sujets à changement sans préavis jusqu'à ce que les commandes de produits soient acceptées par **BOIS TORRECO**. Les prix sont généralement fixés en fonction du type de produit et de la quantité commandée pour les produits vendus à même les stocks ou envoyés directement à l'acheteur par **BOIS TORRECO** et sont alors spécifiquement décrits à la facture ci-jointe. Tous les prix sont en dollars canadiens, auxquels s'ajoutent les taxes applicables.

Les factures seront produites en double et indiqueront les détails requis concernant la livraison selon les modalités retenues par l'acheteur. Des frais de livraison seront à prévoir.

**5. TAXES APPLICABLES**

Toute taxe de quelque nature y compris, mais sans s'y limiter, toute taxe d'accise, de vente, d'utilisation, sur les produits et services ou autre taxe semblable que **BOIS TORRECO** pourrait devoir payer, percevoir ou rembourser à d'autres, en raison de la fabrication, de la propriété, de l'utilisation ou de la vente de tout produit vendu ou service offert en vertu des présentes sera la responsabilité de l'acheteur et sera ajoutée au montant à payer en vertu des présentes.

**6. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement sont les suivantes, à moins qu'il y ait entente écrite spéciale avec **BOIS TORRECO**:

TYPE DE CLIENT	DÉPÔT	TERME
Consommateur	50%	C.O.D.
Client commercial (1 ère fois)	50%	C.O.D.
Client commercial (compte)	0%	Net 20 jours /- 2%, 10 jours
Grossiste / distributeur	0%	Net 20 jours /- 2%, 10 jours

Pour les comptes commerciaux, l'intérêt au taux de 2 % par mois sera imputé aux comptes en souffrance (26,8 % par année) sur toute facture impayée au-delà de trente (20) jours de la date de facturation.

Pour un chèque sans provision, des frais de vingt-cinq dollars (25,00\$) seront additionnés à la facture. Dans un tel cas, **BOIS TORRECO** procédera à la rectification des termes de crédit du compte et exigera à l'avenir le paiement complet de chaque facture avant la livraison de la marchandise, soit par chèque certifié ou mandat postal uniquement.

**7. OUVERTURE DE COMPTE ET APPROBATION DE CRÉDIT**

Dans le cas d'une transaction avec un client commercial ou un grossiste et lorsqu'un financement pour l'Achat des produits est requis, l'acheteur doit obligatoirement ouvrir un compte. Pour procéder à l'ouverture dudit compte, un formulaire d'ouverture de compte et approbation de crédit doit être complété et transmis à **BOIS TORRECO** pour évaluation et acceptation. Les limites de crédit de l'acheteur sont établies en fonction de l'historique de crédit et du degré de satisfaction des fournisseurs donnés en référence.

Dans l'intervalle ou à défaut d'acceptation, **BOIS TORRECO** se réserve le droit d'exiger le paiement

complet de chaque facture avant la livraison de la marchandise et ce jusqu'à ce que le montant du crédit puisse être établi ou qu'il y ait évidence de la capacité financière de l'acheteur. Lorsqu'un compte devient inactif ou si une facture est en souffrance depuis plus de soixante (60) jours, **BOIS TORRECO** se réserve le droit de rectifier automatiquement les termes de crédit du compte et pourra exiger à l'avenir de l'acheteur le paiement complet de chaque facture avant la livraison de la marchandise.

**8. EMBALLAGE, LIVRAISON ET FRAIS DE TRANSPORT**

Les produits en inventaire sont habituellement livrables dans un délai de soixante-douze (72) heures suivant réception par **BOIS TORRECO** de l'acceptation écrite par l'acheteur de la confirmation de la commande. Pour ce qui est de ces commandes spéciales, un avis indiquant que les produits sont prêts à être livrés sera transmis à l'acheteur au moins quarante-huit (48) heures par **BOIS TORRECO**. Les dates d'expédition sont données à titre indicatif et l'expédition sera effectuée à une date s'y rapprochant et **BOIS TORRECO** n'assume aucune responsabilité pour les retards.

Les emballages devront être suffisants pour protéger efficacement les produits. Ils sont réputés compris dans les prix facturés. Chaque livraison est identifiée au nom de l'acheteur et indique le numéro de la facture correspondante.

La livraison doit être acceptée par l'acheteur, faute de quoi le prix d'achat complet sera immédiatement dû et exigible et **BOIS TORRECO** pourra, à son gré, entreposer les produits et imputer des frais d'entreposage ou en disposer pour le compte de l'acheteur et à ses risques lors d'une vente publique ou privée, ou exercer tous autres droits et recours à la disposition du vendeur dans les circonstances.

Tous les frais de transport sont assumés par l'acheteur et sont F.A.B. de l'entrepôt de **BOIS TORRECO** à St-Jérôme. Dans le cas où l'acheteur ne spécifie pas le choix du transporteur, **BOIS TORRECO** confiera la livraison à un transporteur affilié et adéquatement assuré.

L'acheteur pourra apporter des modifications aux heures, aux lieux de livraison et au mode de transport. L'acheteur devra cependant entièrement assumer les coûts additionnels résultant de la modification et du délai d'exécution.

Si l'acheteur demande des livraisons urgentes ou en dehors des heures d'ouverture habituelles, il en assumera les frais supplémentaires.

Enfin, si le compte de l'acheteur est en souffrance, **BOIS TORRECO**, en plus de ses autres droits et recours, pourra suspendre les livraisons en vertu des présentes ou de tout autre contrat avec l'acheteur, jusqu'à ce que son compte soit en règle ou que **BOIS TORRECO** reçoive une garantie ou un montant suffisants avant l'expédition.

**9. TITRES DE PROPRIÉTÉ ET RISQUES DE PERTE**

Tous les droits, titres de propriété et intérêts liés aux produits subsisteront pour **BOIS TORRECO** jusqu'à ce que les produits aient été payés intégralement. Cependant, le risque de perte des produits sera entièrement assumé par l'acheteur, et ce dès le moment où ils seront confiés à un transporteur et les pertes, les dommages, la détérioration ou la destruction des produits subis par la suite ne dégageront aucunement l'acheteur de ses obligations en vertu des présentes. Il appartient donc à l'acheteur de convenir des modalités appropriées concernant les risques de transport et les assurances pouvant être requises avec le transporteur qu'il choisit.

En cas de défaut de paiement, **BOIS TORRECO** aura le droit de prendre possession de tous produits déjà livrés et de retirer ceux-ci sans avis et sans procédure judiciaire, auquel cas tous les paiements jusque-là versés seront crédités au compte de l'acheteur après déduction de frais de location raisonnables et des coûts de reprise de possession, le cas échéant, y compris les frais juridiques. L'acheteur accepte par les présentes de défendre, d'indemniser et de mettre à couvert **BOIS TORRECO** relativement à toutes réclamations, poursuites et autres demandes en raison, mais sans s'y limiter, de la conservation du titre de propriété des produits par le vendeur alors que le risque s'y rapportant est assumé par l'acheteur.

**10. RÉCLAMATIONS SUIVANT LA LIVRAISON**

Toute réclamation relative à un envoi incomplet ou à des inexactitudes doit être faite dans les deux (2) jours de la date de réception des produits.

**11. RETOUR DES PRODUITS**

**BOIS TORRECO** peut accepter une demande de retour de certains produits, dans les dix (10) jours de sa livraison, sauf le cas de l'exercice des garanties décrites ci-dessous, et sous réserve de ce qui suit :

- avant de retourner les produits défectueux ou non, l'acheteur doit remplir un formulaire d'autorisation de retour de marchandises (ARM) et obtenir de **BOIS TORRECO** un numéro pour le retour de ses produits, il peut se faire soit en appelant le service à la clientèle au (450) 435-5888 ou par courriel à [info@torreco.com](mailto:info@torreco.com). Le formulaire peut être téléchargé de [www.torreco.com](http://www.torreco.com);
- tout produit retourné devra être accompagné d'une description du motif de retour et de la facture originale;
- les produits doivent être retournés tous frais de transport prépayés (donc à la charge de l'acheteur), à moins d'entente contraire entre les parties; et
- sauf s'il s'agit de produits défectueux, les produits doivent être reçus en bonne condition de revente, et, si exigé, en boîtes complètes et dans leur emballage original.

Des frais de retour minimum de vingt-cinq pourcent (25%) du prix d'achat seront appliqués à l'encontre de tout crédit émis suite au retour de produits, sauf en cas d'erreur d'expédition de la part de **BOIS TORRECO**. Aucune autorisation ne sera accordée pour un crédit inférieur à \$50.00.

**BOIS TORRECO** n'effectue aucun remboursement, un crédit est accordé à l'acheteur. **BOIS TORRECO** se réserve le droit d'appliquer des frais de vingt-cinq (25%) à l'encontre du crédit pour couvrir les frais de remise en marché (réapprovisionnement).

Si des produits ne sont pas retournés en parfait état de vente, des frais additionnels de vingt-cinq (25%) seront déduits du crédit de l'acheteur. **BOIS TORRECO** peut également refuser d'émettre un crédit si le produit sont trop endommagés, le cas échéant, il en avisera promptement l'acheteur. Certains produits tels les commande spéciales, les configurations sur mesure, les produits obsolètes, les quantités excessives ou autres produits spécialisés ne peuvent être retournés ou remboursés. **BOIS TORRECO** peut demander que les produits soit détruits moyennant crédit plutôt qu'ils retournés. La procédure complète et détaillée figure à la Politique de retour des marchandises de **BOIS TORRECO**. Pour toute question concernant cette procédure, contactez le service à la clientèle.

**12. GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS****12.1 Garantie légale**

**BOIS TORRECO** garantit que les produits vendus en vertu des présentes sont exempts de défaut ou de vice caché au sens de la garantie légale au sens de la loi applicable, sous réserve des limitations, exceptions, exonérations de responsabilité et conditions stipulées aux présentes ou précisées dans la documentation des produits et que le titre de propriété sera libre de tout droit de sûreté ou lien.

**BOIS TORRECO** s'assurera, s'il y a lieu, que l'acheteur bénéficie des garanties existantes des fabricants, toutefois, en aucun cas la garantie de **BOIS TORRECO** ne dépassera la garantie donnée

par les fabricants des produits.

L'acheteur est donc responsable de ne pas installer des produits jugés défectueux à la livraison, auquel cas **BOIS TORRECO** ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque dommage consécutif à cette décision. Ainsi, le produit qui a des défauts apparents n'est pas couvert par les garanties s'il a été installé. L'acheteur a l'obligation de signaler le problème à **BOIS TORRECO** qui prendra alors les arrangements nécessaires pour remplacer ces produits, si tel est le cas (voir à cet effet la section Retour de Produits des présentes).

### 12.2 Garanties conventionnelles

**BOIS TORRECO** certifie par les présentes que le bois vendu sous la marque **TORRECO** a été thermiquement modifié selon le procédé **TECHNOLOGIES NEW WOOD**, reconnu et breveté en matière de torréfaction de bois.

De ce fait, les produits de marque **BOIS TORRECO** présentent des caractéristiques uniques de stabilité et de durabilité qui en font une marque de confiance. Pour ces produits, **BOIS TORRECO** accorde à l'acheteur, sous réserve des conditions spécifiques de chaque produit lesquelles sont décrites aux présentes et plus en détails dans la fiche technique accompagnant le produit, les garanties conventionnelles suivantes :

- Une garantie d'une durée de soixante (60) ans à compter de la date d'achat, contre la pourriture du bois pouvant affecter l'intégrité structurelle du bois;
  - Une garantie d'un (1) an contre les craquements ou fissures anormales;
  - Une garantie d'une durée de cinq (5) ans à compter de cette même date contre le pelage, l'écaillage et la craquelure de la teinture pour le parement vertical pour les couleurs couvertes seulement. Dans ce cas, s'il y a apparition d'un défaut couvert, le coût de la teinture requise pour effectuer les réparations requises sera assumé par **TBOIS TORRECO** et/ou ses manufacturiers-fournisseurs.
- L'usure normale des produits n'est pas couverte par les présentes garanties.**

### 12.3 Conditions de garantie

Afin d'honorer ces garanties, ou avec les adaptations nécessaires pouvant être requises selon les prescriptions impératives de la loi applicable, **BOIS TORRECO** suite au processus de réclamation ci-dessous décrit, remplacera le produit défectueux couvert en fournissant une quantité suffisante de produit de remplacement ou fournira la quantité requise de produits décapants et de teinture/fini nécessaire pour réparer adéquatement la surface affectée dans le cas de la teinture ou du fini, le tout incluant les frais de livraison, pourvu que les conditions ci-dessous soient respectées:

- Un avis écrit à été transmis à **BOIS TORRECO** dans un délai de trente (30) jours où le défaut a été constaté;
- Les produits ont été entreposés correctement en attendant la réalisation des travaux, n'ont pas été altérés ou modifiés après livraison, n'ont pas été utilisés dans plus d'une installation, ne montrent aucun signe de désassemblage ou de sabotage, ne sont pas et n'ont pas été soumis à des conditions d'exploitation anormales, n'ont pas subi d'accident, d'abus, de mauvaise utilisation, d'altération, de réparation ou traitement chimique ou autre non autorisé et la défaillance n'est pas due à une mauvaise installation, un désalignement des produits, une vibration, la corrosion, l'érosion, la dégradation par rayonnement ultraviolet, l'utilisation de lubrifiants, de pâtes et de scellant pour filets incompatibles, des sautes de pression ou des pulsations inhabituelles, des coups de bélier, des chocs thermiques ou physiques (coups, marques, feu ou chaleur, clous, vis etc...), un encrassement, des catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, l'incendie, les inondations ou la foudre, ou tout autre évènement de force majeure et plus généralement toute conséquence d'une utilisation ou d'une manipulation négligente, abusive ou non conforme des produits.
- Les produits sont utilisés dans des applications ou dans des conditions conformes à l'information ou la documentation technique fournie par **BOIS TORRECO**, notamment aux guides d'installation appropriés (patio-terrasse, parement ou autre) ainsi que dans les différentes fiches techniques des produits et que l'on peut notamment retrouver sur le site Internet [www.torreco.com](http://www.torreco.com) tels :
- Le choix adéquat des produits selon pour les réalisations intérieures/extérieures,
- Les ouvrages ne doivent pas avoir de contact avec le sol ou avec des structures horizontales adjacentes,
- L'absence d'immersion;
- L'installation d'une manière qui ne permet pas le drainage, la ventilation et le nettoyage adéquat etc.;
- Les exigences d'installation (ex : pré-perçage avec un outil adéquat en cas de produits vissés, nombre de couches de teinture requises etc.) et les exigences d'entretien (tel la pose de trois (3) couches d'un produit de protection UV pour l'ensemble des surfaces et sur les bouts non teints) ont été suivies.

**BOIS TORRECO** se réserve le droit d'annuler toute garantie si ces instructions et obligations n'ont pas respectées.

Sauf indication contraire aux présentes et dans la loi applicable, **BOIS TORRECO** n'est pas responsable des frais de main-d'œuvre, de matériaux ou autres frais encourus pour remplacer les produits.

Ces garanties ne peuvent être invoquées qu'une seule fois par l'acheteur pendant la durée des garanties.

### 12.4 Exclusions additionnelles

Enfin, ces garanties excluent toute autre responsabilité de **BOIS TORRECO** à l'égard des produits, dont notamment les situations suivantes:

- Des produits reliés à une mauvaise conception, réalisation et installation, ou tout défaut de sécurité et l'inefficacité des ouvrages réalisés avec les produits par l'acheteur ou des tiers ou leur adéquation pour les usages auxquels ils étaient destinés;
- Des écoulements de sève, des moisissures, de la rouille, des cernes d'eau et des tâches de toute provenance;
- Des émissions de produits volatils organiques pouvant provenir des teintures, apprêts, traitements ou produits de finitions;
- Le rétrécissement, la contraction ou la distorsion des structures sous-jacentes soutenant les produits.

En outre, l'acheteur reconnaît que le bois est un matériau naturel, possédant des propriétés organiques qui entraînent de légers changements de texture, d'apparence ou de forme (fendillement,

suintement, gauchissement, contraction-expansion etc...) et également susceptibles de varier selon les conditions climatiques.

### 12.5 Portée des garanties

Les garanties telles que décrites aux présentes sont les seules garanties fournies par **BOIS TORRECO**, à l'exception de toute modalité particulière ou impérative d'une garantie légale ou découlant de Loi sur la protection du consommateur et qui ne pourrait être légalement exclue ou limitée par voie contractuelle.

Les présentes garanties sont complètes et ne peuvent être amendées ou modifiées à moins d'avoir un écrit à cet effet dûment signé par un représentant autorisé de **BOIS TORRECO** Aucun agent, employé ou représentant du vendeur n'est autorisé par **BOIS TORRECO** à faire des déclarations ou des représentations dans quelque publicité, document, soumission, contrat ou représentations verbales à l'égard des produits, autrement qu'en conformité avec les présentes garanties et **BOIS TORRECO** n'est aucunement liée ou responsable de telles déclarations ou représentations.

### 12.6 Formulation d'une réclamation

Pour se prévaloir des garanties, l'acheteur devra produire à **BOIS TORRECO** :

- Un avis de réclamation en vertu des présentes garanties dans les trente (30) jours de la découverte d'une défectuosité, et ce, avant d'entreprendre toute réparation ou travaux;
- La preuve d'achat des produits;
- Une description écrite complète de la défectuosité rencontrée;
- Un échantillon, si possible, ou du moins des photos appropriées de la condition découverte en rapport avec les produits et permettant de déterminer la nature de la défectuosité.

Cet avis doit identifier clairement le nom et l'adresse de l'acheteur, la date d'installation des produits vendus et le nom de l'installateur. **BOIS TORRECO** se réserve le droit d'inspecter l'ouvrage au préalable avant de confirmer que les défectuosités alléguées par l'acheteur sont couvertes par les garanties.

**BOIS TORRECO** se réserve le droit de faire enquête sur toute réclamation produite par l'acheteur avant de confirmer que les produits sont couverts par les garanties. Après examen et approbation d'une réclamation, **BOIS TORRECO** prendra les arrangements nécessaires avec l'acheteur pour le remplacement des produits, le cas échéant.

En cas de différend ou recours de l'acheteur relativement aux produits conformément aux présentes garanties, l'acheteur convient et reconnaît qu'il aura le fardeau de prouver que les produits ont été installés, entretenus et traités conformément aux prescriptions de **BOIS TORRECO**.

### 13. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

**BOIS TORRECO** ne sera en aucun cas responsable de quelque non-exécution ou retard dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes, peu importe leur nature, directs ou indirects, soufferts par l'acheteur ou tout tiers utilisateur ultime des produits, en raison de quelque cause indépendante de son contrôle. L'exécution de ses obligations peut être suspendue en cas de force majeure, sans que **BOIS TORRECO** ne soit responsable envers l'acheteur de tout dommage ou de toute perte découlant d'un tel délai. Aux fins des présentes, les cas de force majeure incluent notamment la fluctuation des prix, les retards de livraison, les grèves, lock-out, ralentissements de travail, mises à pied, les catastrophes naturelles, tels incendies, inondations, sécheresse etc., les émeutes, les guerres, les embargos, les pénuries de main-d'oeuvre, les pertes, dommages ou retenues en transit, les accidents, les pannes, les retards dans la fabrication, le transport ou la livraison de biens ou de matériaux, les carences de matériaux et de fournitures, l'adoption de nouvelles mesures législatives ou réglementation par les instances gouvernementales ou toutes autres éventualités similaires hors du contrôle de **BOIS TORRECO** qui pourraient empêcher la fabrication, l'expédition ou la livraison des produits couvertes par les présentes.

Plus spécifiquement, **BOIS TORRECO** décline toute responsabilité à l'égard de l'acheteur ou d'un tiers de la perte ou les dommages résultant de l'utilisation des produits ou du non-respect des avertissements, des instructions relatives à la sécurité ou d'autres directives de mise en garde données par le fabricant concernant les produits.

Sauf lorsqu'autrement prévu par les lois applicables, toute réclamation de l'acheteur auprès de **BOIS TORRECO**, qu'elle soit de nature contractuelle ou extracontractuelle (y compris la négligence), concernant ou résultant de la vente, de la livraison, de l'installation, de l'utilisation ou de la réparation des produits se limitera au remplacement des produits tels que prévu aux présentes.

La responsabilité financière de **BOIS TORRECO** ne pourra jamais dépasser le prix de vente des produits. En outre, l'acheteur reconnaît que ce plafond de la responsabilité financière de **BOIS TORRECO** peut être réduit selon un taux dégressif de quatre pour cent (4 %) par année à tire d'amortissement.

**BOIS TORRECO** n'assume aucune responsabilité de tout dommage indirect, spécial, accessoire, punitif ou découlant de l'interruption des affaires ou de la perte de jouissance allégués par l'acheteur, quel qu'en soit la nature, y compris la perte de profits.

### 14. INDEMNISATION

L'acheteur accepte d'indemniser et de mettre à couvert **BOIS TORRECO** à l'égard de toute réclamation de tiers liée à un préjudice corporel (ou décès), à un dommage matériel ou à une autre perte, ladite réclamation s'appuyant sur une conception, un matériau ou une qualité d'exécution défectueuse ou prétendument défectueuse fournis par **BOIS TORRECO**

### 15. GÉNÉRAL

L'acheteur ne cèdera ni ne transférera cet accord, ni aucun intérêt, ni aucune somme, s'y rapportant sans le consentement écrit de **BOIS TORRECO** et toute telle cession faite sans consentement sera nulle et non avenue, sauf si la loi applicable le prescrit expressément.

La renonciation ou le retard de **BOIS TORRECO** à exercer un ou plusieurs de ses droits aux termes des présentes ne doit en aucun cas être interprété comme une renonciation totale ou partielle, temporaire ou continue à tels droits et aucune tolérance n'aura l'effet d'une renonciation tacite.

Toute disposition en vertu des présentes qui est contraire à la loi n'invalidera aucune autre disposition s'y rapportant. Les dispositions aux présentes constituent la totalité de l'entente entre les parties relativement aux produits fournis en vertu des présentes et remplace et annule toute entente antérieure intervenue entre elles.

La validité, l'interprétation et l'exécution des présentes sont régies par les lois et règlements de la province de Québec. Tout recours intenté en vertu des présentes sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal